

Actes de violence, discrimination, harcèlement, agissements sexistes (AVDHAS)

Victime ou témoin ?



**JE PEUX
AGIR**

POUR LES AGENTS



QUELS ACTES PUIS-JE SIGNALER ?

- ▶ Violences verbales, physiques, sexistes et sexuelles
- ▶ Discriminations
- ▶ Harcèlement moral
- ▶ Harcèlement sexuel
- ▶ Agissements sexistes
- ▶ Atteintes à l'intégrité physique et psychique de la personne

PUIS-JE BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF ?

- ▶ Je travaille au sein d'une collectivité ou d'un établissement public local (fonctionnaire titulaire ou stagiaire, contractuel de droit public ou de droit privé, étudiant stagiaire, bénévole...) qui a adhéré au dispositif proposé par le CDG79
- ▶ Je m'estime victime de tels actes
- ▶ Je suis témoin de tels actes

**La loi me protège contre les représailles
lorsque je signale des faits relevant du champ du dispositif**



LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT : COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour m'accompagner,
le CDG 79 met à disposition des professionnels
qui interviennent à chaque étape du dispositif

1 > RECUEIL DU SIGNALEMENT

Je complète le formulaire de saisine téléchargeable
sur le site du CDG 79 en joignant tout document
nécessaire au traitement de la demande



J'envoie mon signalement par mail
à **signalement@cdg79.fr** ou par courrier
au CDG 79 sous pli confidentiel et
avec la mention « CONFIDENTIEL »

Ma demande sera traitée dans les meilleurs délais



2 > ACCOMPAGNEMENT

J'échange avec un professionnel de la cellule
d'intervention du CDG 79



Je suis orienté(e) vers des professionnels compétents
extérieurs, internes au CDG 79
ou à la collectivité (administratif, juridique,
médico-social ou associatif)

3 > ALERTE

Avec mon accord, mon employeur est alerté
de la situation par le CDG 79
qui lui fait des préconisations
dans le traitement du signalement



QUELLES SONT LES GARANTIES DU DISPOSITIF ?

- ▶ Confidentialité et sécurisation des données recueillies
- ▶ Impartialité et indépendance du dispositif
- ▶ Expertise des professionnels



PUIS-JE CONSERVER MON ANONYMAT ?

OUI, le dispositif de signalement me permet, si je le souhaite, de conserver mon anonymat

CONTACT



signalement@cdg79.fr

En cas d'urgence, je n'attends pas :

- Je contacte mon médecin traitant ou la médecine de prévention
- Je contacte le SAMU 15